



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
9 avril 2018  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement

Soixante-cinquième session, première partie

Genève, 4-12 juin 2018

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Contribution de la CNUCED à l'application**

**du Programme d'action en faveur des pays**

**les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

## Activités menées pour mettre en œuvre le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

### Note du secrétariat de la CNUCED

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application des paragraphes 153 et 156 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) (A/CONF.219/7). Il décrit les activités menées par la CNUCED entre le deuxième trimestre de 2017 et le premier trimestre de 2018, dans chacun de ses grands domaines d'action, présente les enseignements qui en ont été tirés et formule des recommandations sur la voie à suivre.



## Introduction

1. Le Programme d'action d'Istanbul a été adopté en mai 2011 par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA). Il vise à régler les nombreux problèmes de développement socioéconomique que rencontre, au sein de la communauté internationale, le groupe des pays les plus pauvres et les plus faibles, en définissant des objectifs précis à atteindre d'ici à 2020, ainsi qu'un certain nombre de domaines d'action prioritaires pour les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. En 2016, lors de la réunion consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, tenue à Antalya (Turquie), la communauté internationale a fait le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs et a adopté une déclaration politique réaffirmant sa détermination à atteindre les objectifs du Programme et appelant à accélérer sa mise en œuvre.
2. Depuis l'adoption du Programme, nombre de PMA ont accompli des progrès notables dans la réalisation de ses objectifs et cibles. Toutefois, leurs résultats d'ensemble en tant que groupe laissent penser que la plupart des objectifs du Programme ont peu de chances d'être atteints, à moins d'en soutenir de manière plus vigoureuse la mise en œuvre.
3. En 2016, les PMA en tant que groupe ont enregistré la plus faible croissance du produit intérieur brut (PIB) réel depuis 2000, à savoir 3,8 %. Même si une amélioration est prévue dans les années à venir, le taux de croissance restera sans doute en deçà de l'objectif de 7 % par an énoncé dans le Programme. Ce ralentissement est dû à la reprise anémique des pays développés, à l'essoufflement de l'économie d'autres pays en développement, ainsi qu'à la réorientation stratégique de l'économie chinoise au profit de la demande intérieure, qui a des incidences sur la demande de produits de base. Les troubles politiques et les conflits qui sévissent dans un certain nombre de PMA compromettent encore davantage les perspectives de croissance.
4. De même, malgré l'objectif du Programme de doubler la part des PMA dans les exportations mondiales de biens et de services, leur part en tant que groupe est passée de 1,09 % en 2013 à 0,92 % en 2016. Dans le même temps, la diversification et la transformation structurelle s'opèrent à un rythme lent : alors que la part moyenne des produits de base dans les exportations de ces pays a légèrement baissé, atteignant 63 % en 2016 contre 65,5 % en 2015, le nombre de PMA tributaires des produits de base<sup>1</sup> est passé de 38 à 39. En outre, la diminution de la part des produits de base dans les exportations des PMA est en grande partie attribuable à la baisse des exportations de ces produits plutôt qu'à une transformation structurelle durable.
5. Le ralentissement de la croissance n'a pas empêché plusieurs PMA de continuer à progresser sur la voie du reclassement. En 2017, la Guinée équatoriale est sortie de la catégorie des PMA, ce qui porte à cinq le nombre de pays reclassés. Deux autres pays devraient également l'être (le Vanuatu en 2020 et l'Angola en 2021), si leurs résultats socioéconomiques ne se dégradent pas. En 2018, lors de l'examen triennal de la catégorie des PMA, le Comité des politiques de développement a décidé de recommander le reclassement du Bhoutan, de Kiribati, des Îles Salomon et de Sao Tomé-et-Principe. Le Bangladesh, le Myanmar et la République démocratique populaire lao ont également satisfait aux critères de reclassement pour la première fois. Toutefois, ils devront attendre que cela soit confirmé au prochain examen triennal en 2021 pour être reclassés.
6. La CNUCED apporte un soutien ciblé aux PMA depuis la création de cette catégorie de pays par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1971 et continue de les aider à atteindre les objectifs du Programme. Le présent rapport donne un aperçu des activités d'appui au Programme menées par la CNUCED, dans chacun de ses grands domaines d'action, entre avril 2017 et mars 2018.

<sup>1</sup> Un pays est considéré comme étant tributaire des produits de base si ces produits représentent plus de 60 % de ses exportations de marchandises. En abaissant le seuil à 50 % des exportations de marchandises, le nombre de PMA tributaires des produits de base atteint 41.

## I. Recherche et analyse

7. La CNUCED a poursuivi ses travaux de recherche et d'analyse pour aider les PMA à faire face aux difficultés de développement qui leur sont propres. Dans le *Rapport 2017 sur les PMA : L'accès à l'énergie comme vecteur de transformation*, l'accent est mis sur le rôle de l'accès à l'énergie dans le processus de transformation structurelle des PMA. Il y est également souligné qu'il importe d'assurer l'accès à l'énergie non seulement pour satisfaire la consommation intérieure, mais aussi pour répondre aux besoins des processus de production. En outre, le rapport contient une série de recommandations dont les pays peuvent tenir compte pour élaborer leur politique énergétique nationale.

8. La CNUCED suit de près les progrès accomplis par les PMA pour améliorer leurs principaux indicateurs de développement et atteindre les objectifs de développement durable. Dans sa dernière publication parue en février 2018, qui s'intitule « Selected Sustainable Development Trends in the Least Developed Countries 2018 », elle examine certaines tendances du développement durable dans ces pays. Il en ressort que le développement économique y marque le pas en raison de la faiblesse de la reprise mondiale, ce qui risque de creuser les inégalités par rapport aux autres pays en développement et de compromettre la réalisation des objectifs.

9. Le *Rapport 2017 sur le développement économique en Afrique : Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive* met en lumière la contribution potentielle du tourisme au développement de l'Afrique, notamment des 32 PMA du continent. Il note que le nombre d'arrivées de touristes sur le continent a plus que doublé au cours des vingt dernières années. Il indique aussi que le tourisme représente une part importante du PIB de nombreux pays africains, le secteur employant une personne sur 14 en Afrique. Il énonce les mesures que les pays africains peuvent prendre pour exploiter le dynamisme de ce secteur au service de la transformation structurelle et d'une croissance inclusive.

10. Comme les années précédentes, le *World Investment Report 2017: Investment and the Digital Economy* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2017 : L'investissement et l'économie numérique) présente une analyse approfondie des tendances des investissements étrangers directs (IED) dans les PMA. Selon le Rapport, les flux d'IED vers ces pays ont diminué de 12 % en 2016 par rapport à l'année précédente, pour atteindre 37,9 milliards de dollars. Toutefois, cette baisse générale dissimule une grande disparité entre les pays. En Afrique, par exemple, les entrées d'IED ont diminué de 70 % en Zambie, mais ont augmenté de 46 % en Éthiopie. En Asie, les flux à destination du Myanmar et de la République démocratique populaire lao ont baissé de 22 % et 20 %, respectivement, tandis que les flux vers le Cambodge ont progressé de 13 %. La Chine est le premier investisseur étranger dans les PMA, où les entreprises multinationales chinoises s'implantent activement. À la fin de 2015, le stock d'IED chinois dans ces pays était presque trois fois supérieur à celui du deuxième investisseur (la France). La baisse tendancielle des flux d'IED aura d'importantes incidences sur la capacité qu'ont les PMA d'atteindre le ratio investissement/PIB fixé à 25 % dans le Programme d'action de Bruxelles.

## II. Formation de consensus

11. Au cours du débat de haut niveau de la soixante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement, qui s'est tenue à Genève du 11 au 13 septembre 2017, la CNUCED a organisé une réunion-débat spéciale sur les enseignements tirés du renforcement des capacités productives des PMA et des autres pays vulnérables. Les intervenants étaient le Vice-Président du Ghana, le Président de la Commission de l'Union africaine, le Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Président de l'Export-Import Bank of China, et le Chef économiste et Vice-Président de la Banque africaine de développement. Ils ont mis l'accent sur des politiques et des mesures différentes mais complémentaires destinées à accélérer les progrès en matière de développement des capacités productives.

12. Outre les sessions ordinaires et les réunions directives que tient le Conseil du commerce et du développement sur la question des PMA, la CNUCED a organisé, à la demande des États membres, la Réunion d'experts sur les moyens de renforcer la mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul, les 6 et 7 novembre 2017. Les experts ont examiné les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs prioritaires du Programme, en portant une attention particulière au renforcement des capacités productives et au doublement de la part des PMA dans les exportations mondiales. Ils ont également examiné les mesures à prendre pour renforcer les capacités productives de ces pays et mobiliser les ressources financières nécessaires, et ont réfléchi aux moyens de doubler la part des PMA dans les exportations mondiales, tout en accroissant les avantages que ceux-ci retirent du commerce international.

13. De plus, la CNUCED a organisé en octobre 2017 une session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques, qui portait sur les enjeux et les perspectives de développement auxquels font face les pays d'Afrique australe.

14. Comme chaque année, la CNUCED a aussi apporté une contribution de fond à l'élaboration du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Programme. Elle fournit, dans le cadre de son mandat, une analyse des données disponibles les plus récentes sur les progrès accomplis par les PMA pour améliorer leurs principaux indicateurs de développement et atteindre les objectifs du Programme.

15. En outre, la CNUCED est responsable de l'indicateur de l'objectif de développement durable 17.11 : doubler la part des PMA dans les exportations mondiales d'ici à 2020<sup>2</sup>. À ce titre, elle établit régulièrement des statistiques sur la part des exportations de ces pays dans les exportations mondiales, assorties de données et d'explications, en tant que contributions à l'élaboration du *Rapport sur les objectifs de développement durable*.

16. La CNUCED continue à faciliter les délibérations du Comité des politiques de développement. Au cours de la période considérée, elle a établi les profils de vulnérabilité de six PMA : le Bhoutan, les Îles Salomon, Kiribati, le Népal, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste.

### III. Coopération technique

#### A. Capacités de production

17. L'un des principaux domaines d'action prioritaires du Programme d'action d'Istanbul est le renforcement des capacités productives, condition essentielle de la diversification économique et d'une croissance économique durable. La CNUCED a grandement contribué à définir la notion de capacités productives en 2006 et continue de l'affiner, avec pour objectif de l'appliquer aux PMA et à d'autres pays en développement. Dans cette optique, elle a continué d'élaborer des indicateurs mesurables des capacités productives. Pour compléter ses travaux analytiques sur ces indicateurs, elle a également lancé deux études de cas sur les capacités productives en République démocratique populaire lao et au Rwanda, qui serviront à évaluer les indicateurs au cours d'ateliers nationaux.

18. En outre, la CNUCED a organisé une réunion de réflexion d'une journée à Genève (Suisse), avec des représentants d'autres entités ou organes compétents des Nations Unies (Département des affaires économiques et sociales, Association du transport aérien international, Centre du commerce international, Programme des Nations Unies pour le développement, et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)), d'organisations régionales (Secrétariat du Commonwealth) et d'établissements universitaires (Botswana Institute for Development Policy Analysis, Institute for

<sup>2</sup> Le même objectif est précisé dans le Programme d'Action d'Istanbul, à l'alinéa a) du paragraphe 65.

Development Studies, Université de Nairobi et Université de Canberra) s'occupant de la question des capacités de production. Cette réunion a permis d'affiner la compréhension de la notion de capacités productives et de créer une dynamique de collaboration à l'élaboration d'indicateurs mesurables.

19. Des capacités statistiques sont requises pour utiliser efficacement ces indicateurs mesurables. La CNUCED aide les PMA à renforcer leurs capacités statistiques nationales afin d'élaborer des programmes et des politiques de développement durable. Dans le Programme d'Action d'Istanbul, les États membres ont également reconnu que le renforcement des capacités statistiques contribuait de manière déterminante à la bonne gouvernance à tous les niveaux.

20. Depuis 2013, la CNUCED collabore avec le Département de statistique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine à la mise en place d'outils statistiques de mesure et d'analyse du commerce des services. Ce projet vise à élaborer des méthodes harmonisées de collecte, de traitement et de diffusion des données, à appuyer l'application de ces méthodes et à établir une base de données statistiques commune.

21. La CNUCED, la Division de statistique de l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont mis au point une formation en ligne pour aider les statisticiens dont les travaux portent sur le commerce international des services à suivre les nouvelles normes énoncées dans le Manuel des statistiques du commerce international des services de 2010. Entre septembre et octobre 2017, plus de 80 participants venus de 40 pays ont commencé à suivre la formation en ligne.

22. Entre le 26 juin et le 6 juillet 2017, la CNUCED a organisé des séminaires et des ateliers en République-Unie de Tanzanie pour aider les organismes publics à suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le Bureau national de statistique, le Ministère des finances et de la planification, le Bureau du Chef statisticien du Gouvernement et la Commission de planification de Zanzibar y ont pris part. Au cours des ateliers techniques, les participants ont reçu une formation spécialisée sur l'élaboration d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et au commerce national, sur les techniques d'évaluation d'impact *ex ante* et sur la visualisation des résultats statistiques.

23. En 2017, la CNUCED a également poursuivi la mise en œuvre d'un projet visant à renforcer les capacités de certains PMA d'augmenter et de diversifier leurs exportations de produits halieutiques, en vue de créer d'importantes possibilités de créer de la croissance et des emplois et de réduire la pauvreté et les inégalités. Si bon nombre de ces pays sont parmi les plus grands producteurs de produits de la pêche dans le monde, leur part dans les exportations mondiales reste dérisoire.

24. Dans le cadre de ce projet, la CNUCED a organisé, à l'intention des décideurs et des professionnels de la pêche, deux ateliers régionaux au Mozambique et au Myanmar et un atelier interrégional à Maurice. Ces ateliers ont permis à 136 spécialistes de la pêche originaires de 8 pays, dont 68 femmes (soit la moitié des experts), de suivre une formation et d'acquérir les compétences nécessaires pour moderniser le secteur de la pêche, et d'échanger l'expérience acquise et les enseignements tirés<sup>3</sup>. L'atelier interrégional a également permis aux participants de ces pays de mieux comprendre comment Maurice avait réussi à développer son secteur de la pêche. La formation a particulièrement insisté sur le renforcement des capacités pour répondre aux normes de sûreté et de durabilité imposées par les grands marchés d'importation de produits halieutiques.

25. À New York, lors de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, la CNUCED a également organisé une réunion parallèle sur l'importance pour les PMA et les petits États insulaires en développement de tirer parti de leurs ressources halieutiques afin d'améliorer leurs débouchés à l'exportation, à laquelle plus de 50 personnes ont participé. À la réunion, la CNUCED a présenté les difficultés et les succès rencontrés respectivement au Cambodge et à Maurice. Les résultats de l'atelier ont été pris en compte dans l'élaboration de la Déclaration finale de la Conférence.

<sup>3</sup> Cambodge, Comores, Djibouti, Maurice, Mozambique, Myanmar, Ouganda et Viet Nam.

26. Un manuel de formation pour le renforcement des capacités des PMA à développer et diversifier leurs exportations de produits halieutiques a été finalisé et validé par des décideurs et des praticiens à l'issue d'une série d'ateliers nationaux et régionaux. Ce projet a également donné lieu à la publication d'une étude directive intitulée « Fishery Exports and the Economic Development of Least Developed Countries: Bangladesh, Cambodia, the Comoros, Myanmar and Uganda » (Exportations de produits halieutiques et développement économique des PMA : Comores, Cambodge, Bangladesh, Myanmar et Ouganda), qui recense les obstacles au développement du secteur de la pêche dans les pays bénéficiaires et donne des recommandations sur la meilleure façon de les surmonter.

27. Grâce à ce projet, plusieurs pays bénéficiaires envisagent de réviser leurs lois et politiques nationales afin de mieux soutenir le secteur de la pêche. L'Ouganda s'est déclaré disposé à adapter ses normes de sécurité alimentaire nationales et le Mozambique envisage d'élaborer une politique nationale d'aquaculture.

28. Ce projet a également permis de recenser les besoins en vue de la création de deux centres régionaux d'excellence pour le développement du secteur de la pêche, l'un en Afrique et l'autre en Asie, qui pourraient proposer régulièrement des formations à l'intention des décideurs et des professionnels du secteur des PMA. En mars 2018, la CNUCED a signé avec l'Université de Nha Trang au Viet Nam un mémorandum d'accord portant création du premier centre régional d'excellence.

29. Les infrastructures des transports et des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont l'une des composantes du renforcement des capacités productives. Bien qu'elle ne participe pas à la construction des infrastructures physiques, la CNUCED a mis en place un programme pour aider les pays en développement, notamment les PMA, à élaborer et utiliser des systèmes de transport durable des marchandises.

30. La CNUCED aide actuellement les autorités des couloirs septentrional et central de transport et de transit de l'Afrique de l'Est à élaborer et mettre en œuvre une stratégie de transport durable des marchandises. Un atelier de formation et de renforcement des capacités, organisé à Nairobi du 14 au 18 mars 2016, a réuni plus de 80 participants de pays membres des deux couloirs – Burundi, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Soudan du Sud. Il visait à rendre les décideurs, les transporteurs et les grandes institutions financières mieux à même de promouvoir et de financer des systèmes de transport durable des marchandises en Afrique subsaharienne, par le biais d'une politique de transport efficace et de mesures et de mécanismes de financement appropriés.

31. Dans le prolongement de l'atelier de formation, l'Autorité de coordination du transit et des transports du couloir septentrional a élaboré un programme de transport durable de marchandises – le premier en Afrique – en collaboration avec la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie. Ce programme a été lancé officiellement à la quarante-deuxième réunion du comité exécutif du couloir septentrional, le 16 janvier 2017.

32. En outre, la CNUCED continue d'aider les PMA à renforcer leurs capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et à combler le fossé numérique. En octobre 2017, elle a achevé l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation du Rwanda, qui a permis de recenser plusieurs obstacles à surmonter dans ces domaines, notamment en tirant parti de la technologie pour améliorer la compétitivité des entreprises et des industriels, à stimuler la demande de technologies dans l'industrie et à renforcer les liens entre les principaux acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation. La CNUCED a également organisé une session de formation sur l'innovation à l'intention des décideurs et des autres acteurs concernés lors de l'atelier national auquel ont participé près de 60 spécialistes rwandais des politiques, dont 10 femmes, et a formulé des observations sur le projet de stratégie du Rwanda dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et de la recherche.

33. La CNUCED a aussi commencé les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Éthiopie et de l'Ouganda et devrait les achever en 2018 et 2019.

34. En 2017, dans le cadre de la semaine du commerce électronique, la CNUCED et le Cadre intégré renforcé ont organisé une séance spécialement destinée aux PMA. À cette séance, les participants ont examiné comment intégrer les TIC et le commerce électronique dans les plans nationaux de développement, et la manière de concilier l'application d'une réglementation stricte et l'innovation dans ces pays.

35. Des outils tels que les évaluations de l'état de préparation au commerce électronique de la CNUCED aident les pays à dresser le bilan du développement du commerce électronique dans sept domaines d'action principaux : les stratégies de commerce électronique, les infrastructures et les services de TIC, les paiements, la logistique commerciale, les cadres juridiques et réglementaires, le renforcement des compétences et le financement du commerce électronique. Ils contiennent des recommandations sur la voie à suivre. En 2017, la CNUCED a publié les évaluations du Bhoutan, du Cambodge, du Népal et de Samoa. Les évaluations du Bangladesh, des Îles Salomon, du Libéria, du Myanmar, de l'Ouganda, de la République démocratique populaire lao, du Sénégal, du Togo, du Vanuatu et de la Zambie seront publiées en 2018.

36. En outre, la CNUCED a entrepris d'élaborer une stratégie nationale de commerce électronique pour le Rwanda. Elle visera à y recenser les domaines dans lesquels les répercussions économiques pourraient être importantes et à y présenter des mesures permettant d'alléger les contraintes qui pèsent sur la croissance du secteur privé. La stratégie devrait être finalisée en 2018.

37. En coopération avec l'OMC, la CNUCED a tenu un atelier sur le commerce électronique organisé par le Ministère du commerce et l'Institut de commerce extérieur en juin 2017 au Bangladesh. L'atelier, qui a rassemblé quelque 40 représentants de différents organismes publics et du secteur privé, a porté sur les enjeux et les perspectives du commerce électronique pour le développement du Bangladesh et les mesures pouvant être prises.

## **B. Commerce et facilitation du commerce**

38. La CNUCED a prêté assistance aux pays les moins avancés dans le cadre du suivi de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC et en prévision de la suivante, en leur apportant une aide au renforcement des capacités, des services consultatifs et un appui analytique. Elle a aidé les négociateurs commerciaux et les responsables politiques à être mieux armés et à disposer de capacités techniques accrues dans des domaines tels que l'agriculture, l'accès aux marchés des produits non agricoles, les services (y compris la mise en œuvre du traitement préférentiel en faveur des services et fournisseurs de services des pays les moins avancés d'Afrique), la facilitation du commerce et le traitement spécial et différencié. Dans ce contexte, elle a participé à une retraite du Groupe des ambassadeurs et experts africains organisée à Genève les 6 et 7 juillet 2017 en prévision de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, et procédé à une évaluation des principaux sujets de négociation sous les angles du commerce et du développement. Elle a également aidé certains pays à prendre la mesure des répercussions qu'aurait sur le développement le fait d'accorder l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent à tous les pays les moins avancés.

39. L'accession à l'OMC constitue un défi de taille pour les pays candidats, en particulier pour les pays les moins avancés, qui manquent essentiellement de capacités institutionnelles et administratives pour coordonner les préparatifs et satisfaire aux exigences techniques préalables.

40. La CNUCED a conçu et exécuté des programmes d'aide destinés à appuyer les gouvernements des pays les moins avancés en voie d'accession ou nouvellement membres en dispensant des cours intensifs à leurs responsables du commerce et négociateurs commerciaux en vue de renforcer leurs compétences et leurs capacités à mener des négociations commerciales et à s'acquitter des obligations contractées dans le cadre de l'OMC. Elle examine également les politiques et instruments institutionnels, législatifs et réglementaires relatifs au commerce pour en garantir la conformité avec les accords et disciplines de l'OMC.

41. La CNUCED a prêté assistance à tous les pays les moins avancés en voie d'accession ou nouvellement membres<sup>4</sup>. Elle a par exemple apporté un appui consultatif aux Comores (Genève, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017) et au Soudan (Genève, 14 et 15 juillet 2017). Elle a aussi établi pour ces deux pays un document de stratégie sur la conduite des négociations multilatérales relatives à la procédure d'accession et des négociations bilatérales relatives à l'accès aux marchés, plus précisément au commerce des biens et services. Ce document contenait également des conseils sur les moyens de tirer pleinement parti de la décision prise par le Conseil général de l'OMC le 25 juillet 2012 sur la révision des lignes directrices concernant l'accélération et la facilitation de l'accession des pays les moins avancés. Les deux pays en sont à la phase finale de leurs négociations d'accession, qui devraient se conclure courant 2018.

42. En 2017, la CNUCED a continué de contribuer à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui concerne 32 des pays les moins avancés. En outre, elle a aidé les pays africains à mener à bien la première phase des négociations conduites dans le cadre du Forum de négociation, ainsi qu'à prendre part aux discussions techniques tenues au sein de l'équipe spéciale continentale et des groupes de travail techniques saisis de la question, notamment en établissant le projet d'accord relatif à la Zone de libre-échange continentale et en fournissant des documents techniques sur les modalités des abaissements tarifaires.

43. Dans le cadre de ses activités d'appui consultatif, la CNUCED a mené une étude sur les retombées potentielles de l'accord relatif à la Zone de libre-échange continentale pour les États membres. Les résultats ont montré que les pertes de recettes fiscales découlant de la libéralisation du commerce et les effets de celle-ci sur la protection sociale variaient d'un pays à l'autre et pénalisaient surtout les plus faibles des États membres de l'Union africaine. Dans son rapport, la CNUCED a plaidé en faveur de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de la création, au sein de la Zone de libre-échange continentale, de mécanismes destinés à répartir plus équitablement les coûts et les bénéfices de l'accord.

44. En décembre 2017, les ministres du commerce des pays concernés ont approuvé l'accord relatif aux biens et services s'inscrivant dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale. La deuxième phase des négociations portera sur la concurrence, l'investissement et les droits de propriété intellectuelle. Des activités de sensibilisation des parties prenantes seront menées à l'échelle nationale pour mieux faire connaître la procédure de création de la Zone de libre-échange continentale et en favoriser l'appropriation par tous les citoyens des pays d'Afrique. La CNUCED est prête à continuer d'aider la Commission de l'Union africaine et les États membres de l'Union africaine, notamment ceux qui font partie des pays les moins avancés. L'établissement de la Zone de libre-échange continentale devrait aider les pays à intensifier leurs échanges commerciaux dans la région et à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

45. La CNUCED aide aussi les pays les moins avancés dans le cadre de l'assistance qu'elle apporte aux États membres et partenaires de la Zone de libre-échange tripartite. Au cours de la période considérée, elle a conseillé les pays concernés par la deuxième phase des négociations, consacrée à la concurrence, aux droits de propriété intellectuelle, à l'investissement et au commerce des services. Elle a également fait des propositions en matière de coopération tripartite à la lumière des progrès accomplis dans les négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale et d'autres considérations de développement. Enfin, elle a participé, le 3 février 2017, à la réunion du Comité tripartite de hauts fonctionnaires et présenté des exposés pour aider les pays à déterminer les modalités d'examen des questions qui feront l'objet de la deuxième phase des négociations tripartites.

46. En outre, la CNUCED apporte son appui aux pays les moins avancés qui s'emploient à concevoir, à élaborer et à mettre en œuvre des politiques relatives au commerce et aux services. En 2017, elle a continué d'aider le Gouvernement zambien à élaborer le cadre régissant ses politiques commerciales et à le mettre en œuvre pour atteindre les objectifs suivants : renforcement des capacités institutionnelles du pays en matière de politiques et de négociations commerciales ; atténuation des contraintes

<sup>4</sup> On peut notamment citer l'Afghanistan, le Bhoutan, les Comores, l'Éthiopie, le Libéria, la République démocratique populaire lao, le Samoa, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan et le Yémen.

structurelles telles que l'exiguïté du marché interne, la dépendance à l'égard des produits minéraux, l'omniprésence de la pauvreté et l'absence de littoral ; diversification des exportations en faveur de produits autres que le cuivre, notamment des aliments transformés, du poisson, des céréales, des textiles et des vêtements.

47. La CNUCED a également prêté assistance au Malawi et à la Zambie dans les domaines suivants :

- a) Le renforcement des compétences spécialisées des responsables du commerce ;
- b) L'élaboration de politiques commerciales et le renforcement du pouvoir de négociation ;
- c) L'établissement d'études nationales et régionales ;
- d) La conduite de recherches sur les secteurs des services prioritaires et les questions relatives à l'intégration régionale, y compris l'établissement de documents de travail et d'études susceptibles de répondre aux questions et problèmes soulevés dans le cadre des négociations de la Communauté de développement de l'Afrique australe, des accords de partenariat économique et de l'Accord général sur le commerce des services.

48. Les examens de la politique des services qu'entreprend la CNUCED sont conçus pour faire le point sur les politiques, les réglementations et les institutions régissant le secteur des services, repérer les goulets d'étranglement et proposer des solutions pragmatiques et sur mesure. En 2017, la CNUCED a entamé, à la demande de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'examen de 12 secteurs de services, notamment les télécommunications, le transport routier et aérien, les services bancaires, les assurances, la construction, les loisirs, les services culturels et sportifs, l'énergie et l'éducation. Cet examen devrait fournir aux pays de la Communauté des indications utiles à l'élaboration d'une politique commerciale commune en matière de services, ainsi que des orientations susceptibles de conférer à la région plus de poids dans le cadre des négociations de la Zone de libre-échange continentale axées sur les services.

49. En réponse à une demande des ministres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui compte 40 pays les moins avancés, la CNUCED a mené une étude sur les débouchés commerciaux au sein du Groupe. Elle y analyse les possibles retombées économiques d'un éventuel accord de libre-échange entre les membres du Groupe et donne un aperçu des avantages et difficultés probables. Cette étude a été présentée à la réunion que les représentants du Groupe, experts et ministres, ont tenue en octobre 2017.

50. La CNUCED a continué de contribuer aux travaux du groupe parlementaire interpartis pour l'initiative *Trade Out of Poverty* (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), qui conduit une étude sur les moyens dont dispose le Commonwealth (ses États membres, les entreprises, les organisations de la société civile et les institutions du Commonwealth en tant que tel) afin d'aider les pays en développement à tirer parti du commerce et de l'investissement pour réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique en tant que vecteur de transformation. Treize membres du Commonwealth font partie du groupe des pays les moins avancés.

51. Dans le contexte d'un projet financé par le Compte pour le développement qui vise à promouvoir les exportations vertes par l'adoption de normes d'application volontaire en matière de durabilité, la CNUCED a organisé au Vanuatu (novembre 2017) et en République démocratique populaire lao (décembre 2017) des ateliers nationaux destinés à échanger des informations sur les normes d'application volontaire en matière de durabilité et sur l'ouverture des marchés aux exportations vertes, à débattre des liens qui existent entre la promotion des exportations vertes et les stratégies adoptées par les pouvoirs publics pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'à promouvoir la constitution de réseaux parmi les parties prenantes. Les deux ateliers ont été organisés en étroite collaboration avec l'autorité publique compétente à l'échelle nationale, à savoir le Ministère vanuatuan du commerce et le Ministère lao de l'agriculture. Leurs résultats nourriront des études de cas nationales dans le cadre desquelles sera menée une analyse approfondie de l'état de préparation économique et technique aux exportations vertes. Ces études devraient être achevées au premier semestre de 2018.

52. La CNUCED a également aidé plusieurs pays les moins avancés à examiner la question des mesures non tarifaires. Elle collecte de façon systématique des informations sur ces mesures dans la plupart des pays africains les moins avancés et collabore avec les membres de la Zone de libre-échange tripartite pour éliminer les obstacles non tarifaires en contribuant au mécanisme régional [tradebarriers.org](http://tradebarriers.org), site Web sur lequel les acteurs des secteurs privé et public peuvent déposer des réclamations contre les obstacles au commerce érigés par un pays donné, qui est ensuite tenu de les lever ou de s'y employer. En Asie, elle a coopéré avec l'Institut de recherche économique de l'Asie de l'Est et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour recueillir des données sur les mesures non tarifaires appliquées au Cambodge, au Myanmar et en République démocratique populaire lao, et a contribué à la simplification de ces mesures pour faciliter le commerce. Les activités de collecte de données menées dans trois pays asiatiques les moins avancés sont associées aux travaux qu'entreprend la CNUCED avec l'Institut pour favoriser l'approfondissement de l'intégration économique régionale de l'Association dans le domaine des mesures non tarifaires.

53. Dans le cadre du projet financé par le Compte pour le développement qui est consacré aux politiques de développement propices à la croissance économique durable et qui vise à appuyer les objectifs régionaux d'industrialisation en Afrique australe et à faciliter le développement de chaînes de valeur régionales, la CNUCED a exécuté en 2017 et 2018 diverses activités en faveur des pays africains les moins avancés. Quatre études ont été conduites pour examiner les structures de production et d'exportation de cinq pays, dont le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Elles portaient principalement sur les chaînes de valeur régionales prometteuses (machines pour l'exploitation minière et industrie agroalimentaire) et sur l'un des principaux moteurs du développement, l'énergie. Les résultats de ces études ont été examinés avec les parties prenantes régionales à l'occasion de deux ateliers organisés pour l'un à Pretoria en mars 2017, en collaboration avec la CNUCED et le Gouvernement sud-africain, et pour l'autre à Dar es-Salaam en décembre 2017, en collaboration avec la CNUCED, l'ONUDI et le Gouvernement tanzanien.

54. La CNUCED coopère actuellement avec la Commission économique pour l'Afrique dans le cadre d'une initiative de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les chaînes de valeur mondiales, la transformation de la production et le développement. En particulier, elles collaborent à l'établissement du premier rapport intitulé *Transforming Economies Report*, qui portera notamment sur les enjeux et les perspectives du commerce régional et de l'intégration productive en Afrique.

55. Au titre du Cadre intégré renforcé, la CNUCED a mis au point un projet consacré au couloir de transit et de transport qui relie Djibouti à Addis-Abeba, et a poursuivi l'exécution d'un projet régional sur la facilitation du commerce en Afrique de l'Ouest. En outre, elle a continué d'apporter son aide au Bénin dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités productives et commerciales. Elle a aussi continué d'aider les Gouvernements du Cambodge et du Myanmar dans les domaines des règles d'origine, de l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et de l'Initiative Tout sauf les armes. En collaboration avec le Département du commerce et le Ministère de la justice de Hong Kong (Chine), elle a contribué à l'élaboration de règles d'origine dans les zones de libre-échange pour élargir les débouchés des pays les moins avancés. En 2017, elle a également continué d'aider les pays les moins avancés sur des questions relatives aux indications géographiques.

56. Dans le domaine de la facilitation du commerce, la CNUCED a exécuté des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur de la mise en œuvre par les pays les moins avancés de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, dont la section II contient des dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour les pays les moins avancés, notamment en ce qui concerne l'auto-évaluation de l'aptitude à appliquer l'accord, le calendrier de mise en œuvre et l'évaluation des besoins d'assistance.

57. Au cours de la période considérée, la CNUCED a fourni un appui à la facilitation du commerce aux pays les moins avancés suivants : Angola, Bénin, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Libéria, Mali, Myanmar, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan et Zambie. Cet appui consistait principalement dans des

évaluations des besoins liés à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges, des services consultatifs sur la catégorisation et la notification des obligations ainsi que sur la ratification de l'Accord, une assistance technique concernant la création et le fonctionnement de comités nationaux de facilitation des échanges, et une aide à l'élaboration de propositions de projets relatives à l'appui des donateurs.

58. La CNUCED a également apporté une aide à la facilitation du commerce à plusieurs organisations régionales dont certains des membres font partie des pays les moins avancés, en particulier à l'Union africaine, à la Communauté d'Afrique de l'Est, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à l'Union douanière d'Afrique australe. Elle a collaboré avec des établissements de formation régionaux tels que le Centre de formation aux politiques commerciales en Afrique pour renforcer les capacités des pays africains les moins avancés.

59. Actuellement opérationnel dans 99 pays et territoires, le Système douanier automatisé (SYDONIA) est utilisé par 38 des pays les moins avancés, qui reçoivent de l'Équipe centrale de la CNUCED une assistance technique et fonctionnelle à distance<sup>5</sup>. SYDONIA contribue à réduire les coûts et le temps de dédouanement, à lutter contre la corruption et à améliorer la sécurité.

### C. Investissement et développement des entreprises

60. Pendant la période considérée, 26 PMA ont bénéficié de l'assistance apportée par la CNUCED à l'appui de l'investissement et du développement des entreprises en vue de renforcer leur compétitivité et d'accroître leur attrait en tant que destination de l'investissement étranger.

61. Sur les 42 examens de la politique d'investissement réalisés, 17 visaient des PMA. Pendant la période examinée, la CNUCED a publié un rapport relatif à l'examen de la politique d'investissement de la Gambie. Cinq ou six ans après l'examen, la CNUCED élabore un rapport dans lequel elle fait le bilan des recommandations mises en œuvre. Pendant la période considérée, le rapport de suivi du Bénin a été élaboré et les travaux relatifs aux examens de la politique d'investissement de l'Angola et du Tchad ont démarré.

62. Le programme d'examens de la politique d'investissement a continué de faire la preuve de sa pertinence, de sa qualité et de son efficacité. Les rapports de suivi de la CNUCED ont montré que les PMA appliquaient dans une large mesure les recommandations qui leur avaient été faites et ont relevé un intérêt accru de la part des investisseurs et une meilleure aptitude à promouvoir les investissements. Dans la plupart des cas, après l'examen de leur politique d'investissement par la CNUCED, les pays bénéficiaires avaient vu leurs entrées d'IED augmenter de manière notable. Les retombées positives de ces examens et des activités de suivi ont incité d'autres pays, notamment le Bhoutan, la Guinée-Bissau, Haïti, le Malawi, le Mali, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, à demander un examen de leur politique d'investissement.

63. En 2017, la CNUCED a aidé différents PMA à revoir leurs accords internationaux d'investissement types afin d'y intégrer davantage la dimension du développement et de les rendre plus clairs du point de vue juridique. On citera notamment les accords types de différents groupements régionaux dont des PMA sont membres, en particulier ceux du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, le Code panafricain de l'investissement et le chapitre sur l'investissement de l'Accord relatif à la Zone de libre-échange continentale africaine. Parmi les PMA qui ont individuellement bénéficié de la révision des accords internationaux d'investissement ou des accords commerciaux bilatéraux types figurent le Bangladesh, le Burkina Faso et Madagascar.

<sup>5</sup> Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Vanuatu, Yémen et Zambie.

64. Chaque année, la CNUCED organise, en coopération avec la Banque islamique de développement et les autorités marocaines, un atelier de formation à l'intention des membres de la Banque à Casablanca (Maroc). L'objectif de cet atelier est de permettre aux membres de mieux comprendre les accords internationaux d'investissement ; d'examiner les questions, problèmes et intérêts majeurs relatifs à la dimension du développement durable des accords ; et de débattre des techniques et des stratégies de négociation. En 2017, des participants de 29 pays, dont 15 PMA, ont reçu cette formation.

65. La CNUCED a organisé, en coopération avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, un dialogue sur les priorités en matière de promotion des investissements dans les PMA qui s'est tenu pendant la session de l'Assemblée générale, en septembre 2017, à New York. Quarante PMA étaient représentés. Parallèlement à cette conférence, la CNUCED a participé à une réunion interinstitutions visant à formuler des avis sur la manière de rendre plus efficace l'appui que le système des Nations Unies apporte aux PMA dans ce domaine. Parmi les participants figuraient des représentants de l'Organisation internationale du Travail, du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de la CNUCED (qui a accueilli la réunion à son bureau de New York), de l'ONUDI, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de l'OMC.

66. Même si presque tous les PMA sont dotés d'un organisme national de promotion des investissements et, bien souvent, d'institutions infranationales chargées de promouvoir les investissements, les capacités de ces organismes demeurent limitées. Il existe néanmoins des exceptions ayant valeur de référence comme l'Éthiopie, le Rwanda et le Sénégal. La CNUCED cherche à diffuser les meilleures pratiques du monde entier, y compris des PMA, afin que d'autres organismes de promotion des investissements puissent les reproduire et les adapter de manière viable. Pour faciliter l'échange des bonnes pratiques, elle récompense chaque année quelques organismes pour leurs réalisations dans le domaine de la promotion de l'investissement au service du développement durable et partage leurs expériences avec d'autres organismes. En 2017, la Commission éthiopienne de l'investissement et le Conseil de l'investissement de Maurice faisaient partie des gagnants du prix de la promotion de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable.

67. Pendant la période considérée, de hauts responsables de la promotion des investissements venus de PMA ont participé à des formations et à l'échange des meilleures pratiques à l'occasion d'activités organisées par la CNUCED, notamment de séminaires régionaux consacrés à la conception et à la promotion de projets liés aux objectifs de développement durable susceptibles d'intéresser les bailleurs de fonds et à l'établissement de partenariats avec des organismes et institutions d'investissement à l'étranger à Johannesburg (Afrique du Sud, mai 2017) et à Mexico (novembre 2017). Des responsables de la promotion des investissements dans les PMA ont également participé à un cours sur les notions de base relatives à l'IED organisé par l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement et tenu à Istanbul (janvier 2018). Dans le cadre d'un partenariat de longue date, la CNUCED a apporté sa contribution à ce cours en y intégrant des modules de formation sur les politiques nationales et internationales d'investissement. Au niveau national, elle a dispensé à des responsables du Gouvernement du Myanmar une formation sur l'analyse coûts-avantages des projets d'investissement (janvier 2018).

68. La CNUCED a continué d'élaborer des publications sur la promotion et la facilitation des investissements. Une publication intitulée « Investment Facilitation: The Perfect Match for Investment Promotion » présente des exemples concrets tirés d'organismes de promotion des investissements qui illustrent la manière dont certains des outils et techniques du programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement de la CNUCED et d'autres moyens d'action peuvent être utilisés. Ce document a été largement diffusé auprès des PMA. À leur demande, la CNUCED a publié un document présentant un aperçu général de l'IED dans ces pays et décrivant les tendances et questions connexes.

69. Une infrastructure comptable solide produisant des informations de qualité sur les entreprises est essentielle pour attirer des investissements, répartir des ressources modestes et promouvoir l'intégration financière. Néanmoins, la mise en place d'une telle infrastructure reste difficile pour de nombreux PMA. Pendant la période considérée, un

atelier régional africain consacré à l'intégration financière et aux meilleures pratiques et aux lignes directrices concernant la réglementation de la comptabilité et des assurances des microentreprises et des petites et moyennes entreprises s'est tenu à Nairobi les 19 et 20 juillet 2017. Ont bénéficié de cet atelier les PMA suivants : Bénin, Éthiopie, Gambie et République-Unie de Tanzanie.

70. Le Programme de facilitation des affaires eRegulations de la CNUCED aide les pays à simplifier et à automatiser leurs règles et procédures en matière d'investissement et d'entrepreneuriat et leur permet souvent de réduire la longueur des procédures administratives et le nombre de formulaires et de documents requis de 80 %. Le système eRegulations fonctionne dans 11 PMA.<sup>6</sup> Il contribue à améliorer la transparence et la capacité des institutions, ce qui facilite les affaires et rend ces pays plus intéressants pour les investisseurs étrangers. Le Programme a contribué à la création de nouvelles entreprises dans les pays bénéficiaires.

71. Outre les systèmes eRegulations qui existent dans ces pays, la CNUCED a mis au point un produit complémentaire consistant en un portail commercial qui est un nouvel outil de facilitation axé sur les procédures commerciales. En 2017, des portails commerciaux ont été mis en place au Bangladesh, au Bénin, au Mali et au Sénégal. D'autres sont également en cours d'installation en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda.

72. Par ailleurs, les guides en ligne de la CNUCED sur l'investissement visent à faire mieux connaître aux investisseurs internationaux les possibilités et les conditions d'investissement dans les pays destinataires. Ils ont été ou sont actuellement mis en ligne pour le Burundi, Djibouti, le Malawi, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda et la Zambie. Les guides sur l'investissement au Malawi et en Zambie sont élaborés en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique.

73. Pendant la période examinée, la CNUCED a continué de prêter assistance aux centres Empretec présents dans les PMA en fournissant des services consultatifs, en tenant des ateliers d'orientation, en dispensant des formations aux entrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises et en apportant un appui aux réseaux et initiatives au niveau régional. En particulier, elle a renforcé la capacité des centres Empretec en Gambie, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie en organisant plusieurs sessions de formation de formateurs. Six ateliers nationaux sur les politiques d'entrepreneuriat se sont tenus en Gambie et en République-Unie de Tanzanie. De plus, la Gambie a lancé sa politique et son plan d'action national en faveur de l'entrepreneuriat, et la République-Unie de Tanzanie a présenté sa stratégie nationale inclusive pour l'entrepreneuriat. Pendant le premier trimestre de 2018, la CNUCED s'efforce, en collaboration avec l'ONUDI, de continuer d'aider le Gouvernement éthiopien à élaborer une stratégie nationale pour l'entrepreneuriat.

74. La CNUCED a continué de recenser les possibilités de développer les relations interentreprises, notamment des partenariats efficaces avec de grandes entreprises dans les secteurs de l'horticulture et du développement durable (République-Unie de Tanzanie) et de la construction (Zambie). Dans le cadre des activités visant à créer de telles relations, menées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans un cadre commun, la CNUCED est venue en aide à plus de 600 agriculteurs en République-Unie de Tanzanie et 200 entrepreneurs en Zambie. En 2017, 175 agriculteurs tanzaniens ont reçu une formation sur la manière de gérer une exploitation agricole comme une entreprise et 60 petits fournisseurs ont participé à un atelier de formation à l'entrepreneuriat tenu au titre du programme Empretec.

75. En décembre 2017, la CNUCED et le Conseil rwandais de développement ont organisé le Forum africain sur la politique de l'entrepreneuriat, auquel ont participé 120 représentants de 20 pays venus pour échanger leurs expériences et leurs vues, tirer un enseignement des meilleures pratiques et examiner les moyens de renforcer la coopération aux niveaux régional et continental.

<sup>6</sup> Bénin, Burkina Faso, Comores, Éthiopie, Guinée-Bissau, Mali, Niger, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Togo.

## D. Problèmes liés à la dette

76. La dette extérieure est l'un des principaux problèmes soulevés dans la partie G (Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités) du Programme d'action d'Istanbul, compte tenu du manque de ressources financières auquel se heurtent les PMA pour parvenir à un développement durable. Si les ratios d'endettement de nombreux pays en développement ont clairement diminué grâce à l'allégement de la dette et à l'amélioration de la gestion de la dette, de nombreux PMA rencontrent toujours des difficultés importantes.

77. Consciente du risque important causé par les crises de la dette dans les PMA, la CNUCED a exécuté un projet sur le renforcement des capacités afin de combler les lacunes réglementaires et institutionnelles en matière de gouvernance de la dette souveraine. Les bénéficiaires étaient tous des PMA : Bangladesh, Haïti, Mauritanie, Népal et Togo.

78. Le projet a été mis en œuvre pendant la période 2013-2017. Les principales activités menées à ce titre ont consisté à réaliser une étude diagnostique du cadre institutionnel et réglementaire des pays en matière de gouvernance de la dette souveraine, à renforcer les capacités pour combler les lacunes recensées dans l'étude et à organiser, à l'intention des décideurs des pays visés par le projet, une visite d'étude dans un pays doté d'un cadre institutionnel de gestion de la dette souveraine plus perfectionné. Les représentants des cinq pays susmentionnés ont été invités à la onzième Conférence sur la gestion de la dette en novembre 2017, où ils ont pu prendre connaissance des faits les plus récents liés à la gestion de la dette souveraine.

79. Le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) a continué d'aider différents PMA à renforcer leur capacité à bien gérer la dette publique et à ramener l'endettement à des niveaux viables. Il offre aux pays un ensemble de solutions dans les domaines qui se trouvent en aval de la gestion de la dette (enregistrement et communication des données relatives à la dette et statistiques) en vue d'améliorer leur capacité à gérer la dette publique au jour le jour et à produire des données fiables aux fins de l'élaboration des politiques. Ces solutions comprennent le logiciel de gestion de la dette et les formations et services consultatifs connexes. Pendant la période considérée, le programme a permis d'apporter une assistance à 21 PMA.<sup>7</sup>

80. Au nombre des résultats concrets, on citera la disponibilité de données fiables et actualisées, qui est essentielle pour mener des analyses prudentes des risques et pour élaborer des stratégies visant à garantir des niveaux d'endettement viables. À la fin de la période, plus de 90 % des pays qui avaient reçu une assistance étaient dotés d'une base de données complète concernant les dettes extérieures garanties par l'État, et près de 60 % avaient saisi l'intégralité de leurs données sur la dette dans le logiciel SYGADE. Parmi les autres résultats obtenus figure l'amélioration de la communication des informations sur la dette et de l'analyse de ces informations. Par exemple, huit des PMA concernés publient régulièrement un bulletin de statistiques sur la dette ; tous font rapport au Système de notification de la dette de la Banque mondiale, ce qui est un impératif essentiel à respecter. En outre, 10 pays du groupe des PMA utilisant le SYGADE et la base de données trimestrielle sur la dette extérieure du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale communiquent des informations en temps utile. Pour ce qui est de l'amélioration de l'analyse, sept pays clients du SYGADE publient régulièrement un rapport d'analyse sur le portefeuille de la dette.

81. De manière générale, ces résultats concrets ont permis d'accroître la transparence, d'assurer une bonne gouvernance et d'améliorer la capacité des institutions à garantir des niveaux d'endettement viables. Les progrès réalisés avec l'appui de la CNUCED montrent qu'il est bénéfique et important de continuer à fournir à ces pays une assistance technique sur la gestion de la dette en aval.

<sup>7</sup> Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Soudan, Tchad, Togo, Yémen et Zambie.

## E. Développement humain et social

82. Pendant la période considérée, la CNUCED a soutenu les efforts du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Sénégal dans le domaine du transfert de technologie et de l'accès aux médicaments en organisant, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Yolse Santé publique et innovation, un atelier régional sur le transfert de technologie et la santé publique qui s'est tenu à Dakar. À la suite de l'atelier régional, les chefs des offices nationaux de protection de la propriété intellectuelle et les représentants des ministères de la santé des pays bénéficiaires se sont entendus sur un ensemble de recommandations visant à améliorer la cohérence des politiques internes et la communication avec le secrétariat de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle.

83. La CNUCED a également organisé, à l'intention des directeurs de recherche, une session de formation portant sur l'innovation, la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, l'accent étant mis sur le secteur agricole, à Bishoftu (Éthiopie), en novembre 2017. La formation visait à aider les chercheurs à établir une relation viable avec le secteur privé en favorisant une approche intégrée de l'innovation, de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie.

84. Le 14 novembre, la CNUCED a participé à un atelier tenu par l'Organisation mondiale de la Santé concernant un cadre de collaboration interinstitutions pour la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action de l'Éthiopie pour le secteur pharmaceutique, à Addis-Abeba. L'objectif de cet atelier était d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action et de débattre des prochaines mesures à prendre avec le Gouvernement éthiopien et les organismes partenaires.

85. Pendant la période considérée, la CNUCED a été priée de présenter des observations de fond sur le projet de stratégie nationale concernant la propriété intellectuelle de l'Ouganda. Après examen, ses observations ont été incorporées au projet.

86. En outre, la CNUCED a mené une série d'activités visant à aider les PMA à veiller à ce que les politiques relatives au commerce et au développement et les politiques en faveur de l'égalité des sexes soient complémentaires et se renforcent mutuellement.

87. S'appuyant sur ses activités analytiques et opérationnelles, la CNUCED a élaboré une boîte à outils sur le commerce et le genre qui vise à offrir un cadre systématique pour l'évaluation des incidences des réformes commerciales sur les femmes et les inégalités entre les sexes avant leur mise en œuvre. Le Secrétaire général de la CNUCED a lancé la boîte à outils pendant le sixième Examen global de l'initiative Aide pour le commerce, qui s'est tenu à l'OMC, à Genève, en juillet 2017.

88. La CNUCED a également organisé pour la première fois un cours en ligne régional ciblé sur les relations entre le commerce et le genre dans le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) (29 mai-23 juillet 2017) et a dispensé, à cette occasion, une formation à 50 participants du Secrétariat et des États membres du COMESA concernant le lien entre les questions de commerce et de genre et l'élaboration de recommandations de politique générale et de travaux de recherche tenant compte des spécificités de chaque sexe. Douze des 19 pays membres du COMESA sont des PMA. Un deuxième cours en ligne ciblé au niveau régional est prévu pour la Communauté d'Afrique de l'Est ; il devrait se tenir en avril et en mai 2018. Les cours régionaux complètent l'analyse générale de la relation entre commerce et genre et proposent des supports axés sur le contexte régional en vue de permettre aux participants d'acquérir les compétences nécessaires pour interpréter les données sur la participation des femmes et les inégalités entre les sexes dans différents secteurs économiques et d'élaborer des politiques et des pratiques visant à améliorer la situation des femmes dans la région du point de vue de l'intégration commerciale.

89. En partenariat avec Trade Mark East Africa, la CNUCED a achevé un rapport intitulé *East African Community Regional Integration: Trade and Gender Implications*. Le rapport présente la situation des États partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est sur les plans de l'économie, du commerce et de l'égalité des sexes, et analyse les incidences de

l'intégration régionale de la Communauté sur le bien-être des femmes, l'accent étant mis sur l'emploi. Il contient également des recommandations sur la manière de rendre l'intégration régionale de plus en plus bénéfique pour les femmes de la Communauté. Il devrait être publié à Nairobi en avril 2018.

90. La CNUCED a mis en œuvre un projet visant à aider les femmes qui pratiquent le commerce transfrontalier en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Les travaux de recherche menés sur le terrain pour le projet ont montré que les femmes qui se livrent au commerce transfrontalier informel au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie rencontrent de nombreuses difficultés: des procédures complexes, longues et coûteuses aux frontières; une connaissance limitée des règles et procédures douanières; la barrière de la langue; la corruption, l'insécurité et le harcèlement aux frontières; des capitaux modestes; et des connaissances insuffisantes en matière d'entrepreneuriat. Après avoir consulté les Gouvernements concernés, la CNUCED a élaboré un rapport dans lequel elle souligne les mesures qui pourraient faciliter le commerce transfrontalier informel entre les trois pays, en particulier pour les femmes. Le projet a également permis d'accroître les échanges entre les parties prenantes et de mieux leur faire connaître, y compris aux gardes frontière, les difficultés rencontrées par les petits commerçants informels.

91. En outre, la CNUCED a pris part à différents ateliers et réunions afin de promouvoir des politiques commerciales tenant compte des différences entre les sexes, notamment à l'atelier continental annuel sur le commerce et le genre, que la Commission économique pour l'Afrique a tenu le 31 octobre 2017 à Addis-Abeba, ainsi qu'à une réunion consultative sur la Stratégie de l'Union africaine en matière de genre tenue en novembre 2017, où elle a formulé des observations sur le projet de document.

#### **IV. Enseignements tirés**

92. À moins de trois ans de la date cible de 2020, les chances d'atteindre les cibles et objectifs du Programme d'action d'Istanbul diminuent rapidement. Si des progrès notables ne sont pas faits, les pays les plus vulnérables pourraient ne pas être en mesure de réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030, et la crédibilité de l'objectif mondial consistant « à ne laisser personne de côté » pourrait être mise à mal.

93. Nombre des buts et des objectifs du Programme ont été délibérément choisis pour être ambitieux et peuvent avoir été difficiles à atteindre dans les meilleures circonstances possibles, mais les PMA sont, dans le domaine du développement, dans une situation encore plus difficile que lors de l'adoption du Programme. Ainsi, ces pays et leurs partenaires de développement doivent s'employer d'urgence à renforcer la mise en œuvre du Programme.

94. La CNUCED reçoit de plus en plus de demandes d'assistance technique émanant de ces pays, notamment en ce qui concerne la sortie de la catégorie des PMA, l'établissement d'études diagnostiques sur l'intégration du commerce, l'élaboration de politiques commerciales, l'examen de leur politique d'investissement et le renforcement des capacités en matière de statistiques. Cette sollicitation croissante témoigne de la qualité et de la valeur ajoutée du soutien de la CNUCED. Néanmoins, la capacité de la CNUCED à y répondre est limitée par les ressources disponibles. Par exemple, aucune contribution n'a été versée au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA depuis 2014.

#### **V. Recommandations générales**

95. Le Conseil du commerce et du développement voudra peut-être envisager de prendre les mesures suivantes :

a) Exprimer sa préoccupation quant à la trajectoire de développement qu'ont affichée les PMA ces dernières années, en particulier quant au retard que ces pays ont sur les autres pays en développement selon plusieurs indicateurs ;

b) Demander un examen des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA, et prier tous les donateurs et les autres pays en mesure de le faire d'aider la CNUCED à répondre à la demande croissante d'assistance technique provenant des PMA ;

c) Demander instamment que les engagements à l'appui du Programme d'action d'Istanbul soient mieux mis en œuvre par toutes les parties prenantes.

---